



## Caution encaissée abusivement

Par **lorieux**, le **14/07/2009** à **16:40**

Bonjour,  
ma fille a loué un appartement à Capbreton pendant 1 mois , le propriétaire a encaissé la caution de 450 euros et refuse de la rembourser , il n'y a pas eu d'états des lieux d'entrée ni de sortie. Quel recours ?

Par **Marion2**, le **14/07/2009** à **17:24**

Bonjour,

Que le propriétaire encaisse la caution, c'est normal.

Le propriétaire a deux mois pour rembourser la caution, près le départ du locataire.  
Quelle raison invoque t'il pour ne pas rembourser ?

Vous pouvez contacter l'ADIL (gratuit).La Mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL odnt dépend votre fille.

Cordialement.